

L'ÉTÉ DE LA BIODIVERSITÉ. Plusieurs espèces de la région sont déjà en danger.

Étudier et conserver la flore menacée en Bourgogne

Notre région accueille de nombreuses espèces de plantes, dont certaines, rares et menacées, nécessitent un travail de protection.

Le Conservatoire botanique national du Bassin parisien est un service du Muséum national d'histoire naturelle. Il étudie la flore de la Bourgogne depuis 2001. La délégation Bourgogne se trouve hébergée à Saint-Brisson, au siège du Parc naturel régional du Morvan.

Les données accumulées pour l'atlas de la flore sauvage de Bourgogne ont depuis permis de mieux cerner les groupes d'espèces réclamant des actions urgentes de conservation.

398 espèces sont présentes aujourd'hui dans moins de vingt communes (soit moins de 1 % des communes de Bourgogne), et 128 espèces ont régressé de plus de 50 % au cours du XX^e siècle. Par ailleurs, en Bourgogne, 71 espèces sont considérées comme disparues.

Les prairies humides et les marais sont les milieux les plus touchés, puisqu'ils abritent 25 % des espèces en forte régression. Plus globalement, les zones humides (marais, prairies humides, tourbières, milieux aquatiques) cumulent 32 % de la flore en régression et 37 % de la flore disparue.

Des plantes rares et menacées

Résultat surprenant : les cultures accueillent 20 % des espèces en régression forte. Si l'on ajoute les espèces des friches et villages, ce sont près de 29 % des espèces en régression qui sont liées aux habitats rudéraux (c'est-à-dire sur les décombres, les tas d'ordures, aux abords des habitations et sur les voies de circulation). Beaucoup d'espèces rares poussent donc aux portes des villages !

Quelles actions sont aujourd'hui engagées pour



Des botanistes au travail, à la recherche de plantes menacées. Photo Conservatoire botanique national

ces espèces ? Une fois que les plus fragiles sont identifiées, il est souvent nécessaire de dresser un bilan détaillé de l'ensemble de leurs populations connues, ce qui comprend la localisation et le comptage exact des individus.

Ce travail est synthétisé

dans un document appelé "plan de conservation". Il permet de mieux cerner les exigences de l'espèce et identifie les solutions de conservation.

Le Conservatoire botanique doit à ce stade trouver des structures relais capables de mettre en œuvre la

gestion favorable à l'espèce. Ces structures sont par exemple le PNR du Morvan, l'Office national des forêts ou le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (CENB).

Avec le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (à l'époque Conserva-

71 espèces sont déjà considérées comme ayant disparu de la Bourgogne

toire des sites naturels bourguignons), les premières actions ont débuté concrètement. Le travail sur l'Orobanche de Bartlingii (voir photo en bas), espèce connue d'une seule localité en Bourgogne avec au maximum trois pieds observés, est un bon exemple de la collaboration mise en place.

Le facteur humain est important

Sur la base de la localisation de l'espèce fournie par le Conservatoire botanique (observations de 2007 à 2010), le CENB a recherché et contacté le propriétaire de la parcelle. Celui-ci ayant donné son accord, un protocole de gestion sur mesure a été décidé, et le CENB a pu le mettre en place dès le printemps 2011. Le Conservatoire botanique assure ensuite le suivi de la gestion pour évaluer l'efficacité des travaux.

Si cette démarche paraît simple et directe, sa mise en œuvre est souvent longue et parfois délicate : chaque site demande une approche adaptée, et le facteur humain est chaque fois très important. Savoir bien mener ces différentes étapes fait partie du travail de conservation !

Deux conservatoires qui travaillent ensemble



Le Conservatoire botanique national du Bassin parisien possède une délégation en Bourgogne, qui se trouve à la Maison du Parc, à Saint-Brisson.

Tél. : 03 86 78 79 60 Fax : 03 86 78 79 61
Site internet : <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/>
Mail : obardet@mnhn.fr

Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne a lui pour mission de protéger, gérer et faire découvrir les espaces naturels remarquables. Il agit au travers d'acquisitions foncières, de conventions de gestion et de programmes de préservation des espèces et des milieux naturels bourguignons.

INFO Pour en savoir plus ou participer à la biodiversité en Bourgogne, contactez le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, chemin du Moulin-des-Étang, 21600 Fenay.

Tél. : 03 80 79 25 99, mail : conservatoire@sitesnaturelsbourgogne.asso.fr.

Participez à la vie de Bourgogne-Nature avec le site www.bourgogne-nature.fr contact@bourgogne-nature.fr